

**OFFRE D'EMPLOI  
AUXILIAIRE PETITE ENFANCE / AGENT DE RESTAURATION  
CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE**

**Multi-accueil Les Petites Baratines  
A compter du 21/08/2024 ou du 02/09/2024**

Horaire hebdo : 35 heures

Rémunération : Convention collective ELISFA

Lieu de travail : Multi-accueil Les Petites Baratines - PERPIGNAN

**L'Association Solidarité Pyrénées recherche un(e) auxiliaire petite enfance dont le temps de travail sera divisé ainsi :**

- **20 heures en tant qu'agent de restauration et agent d'entretien**
- **15 heures auprès des enfants**

**Vos missions seront de :**

- Réception, remise en température et service des repas des enfants dans le respect des normes HACCP,
- Entretien de l'espace cuisine / biberonnerie,
- Entretien du linge,
- Garantir un accueil de qualité pour les enfants et leur famille, dans le respect des orientations pédagogiques de l'association Solidarité Pyrénées,
- Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis,
- Accompagner les enfants à besoins spécifiques en collaborant avec les partenaires médico-sociaux,
- Entretenir une relation de confiance et de coopération avec les parents / Faire des transmissions de qualité / Animer des ateliers parents-enfants,
- Définir, mettre en place et animer des actions spécifiques qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants dans un projet d'équipe ; en proposant des activités adaptées à leur âge et participant activement aux temps d'accueil, de repas et de sieste,
- Participer à la vie de la crèche au travers des réunions, des temps d'analyse de la pratique, des formations et autres projets visant l'amélioration de la qualité d'accueil,
- Accueillir et accompagner les stagiaires,
- Collaborer avec la direction et l'ensemble du pôle petite enfance de l'association.

Savoir être :

- Capacité d'initiative,
- Aptitude à la relation d'aide, à l'écoute,
- Facilité pour le travail en équipe,
- Sens de l'observation, de l'analyse et de la réflexion,
- Sens de l'organisation.

Vous pourrez être amené(e) à :

- Intervenir ponctuellement au sein des établissements de l'association accueillant des jeunes enfants
- Animer des ateliers parents-enfants dans le cadre de notre action « Bulles de Part'âges ».
- 

Formation : CAP AEPE, Bac Pro Services à la personne ou Diplôme figurant Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant